



## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

### **2024**

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes, les régions, les départements de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

L'article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015, visant à améliorer la transparence financière des collectivités territoriales, a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L4311-1 et, L.5211-36 du Code Général des Collectivités territoriales.

Les articles D 2312-3, D3312-12 et D4312-10 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précisent le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, pour les communes de plus de 3500 habitants, l'exécutif présente un rapport qui doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes ;

- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et l'évolution du besoin de financement annuel (emprunt minoré des remboursements de dette).

Ce rapport est présenté dans les 10 semaines précédant l'examen du budget et donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant dont il est pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Le débat d'orientation budgétaire dépend :

- du contexte économique national et notamment du projet de loi de finances 2024.
- de l'évolution du contexte socio-économique local : les relations financières avec les partenaires locaux tels que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, le Conseil Départemental.

**Le DOB s'articulera autour de 3 thèmes :**

- **Le contexte macro-économique**
- **La situation financière de la commune au 31/12/2023 : sa capacité d'autofinancement, la gestion de sa dette**
- **Les orientations budgétaires 2024 de la commune : l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement, ses projets d'investissement (avec ses autorisations de programme) et son besoin de financement 2024**

## 1- LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

### A- Contexte international et européen :

*Quelques agrégats financiers pour bien débiter ...*

- PIB monde = 150 000 Mds \$ (dont USA 20% ; Chine 20%)
- Dette publique + privé monde = 350 000 Mds €, soit 230% du PIB mondial

### B- Contexte national :

- PIB France 2023 = 2 800 Mds €
- Dette publique France = 3 000 Mds € (soit 110% du PIB fin 2023)
- Taux de prélèvements obligatoires France = 48% (le + élevé pays de l'OCDE et UE)
- Budget de l'Etat : 350 Mds € en recettes et 500 Mds € en dépenses
- Total des budgets des Collectivités locales = 250 Mds € soit 10% du PIB Français et 50% des dépenses du budget de l'Etat
- 70% de l'investissement public reste porté par les Collectivités locales

Croissance économique :

- Perte de PIB en volume de -8,2% en 2020 en France
- Croissance technique de rattrapage de +6,8% du PIB en 2021
- Croissance très faible de +1% en 2023 (quasi stagnation en PIB/hab)
- Prévision de +1,4% toujours en volume sur 2024 soit + 110 Mds € // Hausse

Dette publique +129 Mds € en 2024

- Forte hausse (+55%) des défaillances d'entreprises en 2023 (source Banque de France)

Chômage :

- Taux de chômage Cat A de 7,5% en baisse mais qui reste > autres pays UE ;
- Sous-emploi estimé à +20% : Cat A+B+C+D + actifs non inscrits à France emploi
- Anticipations proches de 8,5% (Cat A) à fin 2024

Déficit Balance commerciale :

- Déficit de – 105 Mds € après déficit historique de -163 Mds € en 2022 (dont 50% énergies importées)
- Désindustrialisation marquée depuis 30 ans (954 étab industriels de +50 salariés disparus depuis 2008 en France - Source cab Trendeo)
- La balance des paiements est quant à elle légèrement déficitaire (grâce au flux de revenus des services et du tourisme)

### **C – Budget de l'Etat et des collectivités territoriales :**

*L'Etat :*

Le poids de la dette publique a atteint 110% du PIB à fin 2023 et devrait se stabiliser à ce niveau.

Le stock de la dette a progressé de + 600 milliards € ces 5 dernières années et dépasse les 3000 Mds € à fin 2023.

La trajectoire des finances publiques 2023-2027 présentée par le gouvernement ambitionne de réduire le déficit public (sous la barre des 3% du PIB d'ici 5 ans, contre +5 % de déficit en 2022 et 2023), maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologiques et numériques ...).

L'encadrement des dépenses publiques en volume est de – 0,5%/an sur 2023-2027.

Cet encadrement devait initialement s'imposer aux collectivités locales via des « contrats de confiance » (contrats de Cahors revisités) mais disposition contraignante non retenue au final par le législateur.

*Les collectivités locales :*

Après un recul en volume historiquement inhabituel des recettes courantes en 2020 pour les collectivités locales (lié au COVID) la progression des charges courantes a été + rapide en 2023 que les recettes (cette fois-ci liée à l'inflation marquée sur les charges).

L'investissement, après un recul conjoncturel en 2020, est ensuite resté dynamique sur 2021-2023 mais davantage sous l'effet prix que sous un effet volume d'investissement.

Les volumes d'épargne brute et nette ont reculé en 2020 et ce recul se confirme à nouveau pour 2023 (-10% pour l'épargne brute et – 15% pour l'épargne nette).

L'encours de dette progresse de +5 % entre 2019 et 2023 et tangente les 200 Mds € d'encours ; cet endettement reste toutefois modéré et parfaitement soutenable pour l'ensemble des collectivités locales à fin 2023.

Toutefois les nouveaux emprunts souscrits depuis fin 2022 le sont à des taux bien plus élevés (de 1% à 4% à ce jour) et donc avec un effet retour sensible sur les volumes d'épargne via les charges en intérêts accrues.

## **D- Principales dispositions de la loi de finances 2024**

**En matière de fiscalité** : Le retour marqué de l'inflation depuis mi 2021 aboutit à une revalorisation des valeurs locatives pour 2024 de +3,9%. Cette revalorisation reste substantielle et vient s'ajouter à celle de 2023 de +7,1% ce qui pèsera pour les contribuables.

La Loi de finances 2024 introduit un étalement sur 4 ans de la suppression complète de la part résiduelle de Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) payée par les entreprises. La suppression totale de la CVAE est prévue pour 2027. La compensation prend la forme d'un reversement aux collectivités locales concernées d'une fraction de TVA nationale.

### **Concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales :**

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales passent de 53,12 Mds € en 2023 à 54,3 Mds € dans la LFI 2024, soit + 1,13 Mds€ (+2,16%).

Cette progression de +2,16% peut sembler satisfaisante de prime abord. En réalité en € constants le compte n'y est pas, compte tenu de l'inflation anticipée à 2,5% en 2024 après +3,8% en 2023. C'est bien une baisse en € constants des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales en 2024. Rappelons que les recettes fiscales de l'Etat profitent elles de l'inflation.

L'enveloppe globale de DGF aux collectivités locales progresse de +320 Mds € dont +290 Mds € pour la DSR et DSU.

Concernant l'amortisseur d'électricité, il est reconduit en 2024 avec un seuil de déclenchement à 250 €/Mwh, contre 180€/Mwh en 2023 (la commune de Chazelles-sur-Lyon ne sera plus éligible).

Concernant les aides à l'investissement, la LFI 2024 consolide et renforce l'instauration de fonds verts sur les crédits budgétaires de l'Etat au bénéfice des projets portés de transition écologique menés par les collectivités locales.

Généralisation des budgets verts : les collectivités de + de 3500 habitants devront produire une annexe spécifique au compte financier 2024. Ce document présentera les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à toute ou partie des objectifs de transition écologique en France.

## 2- SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU 31/12/2023

### A - Evolution des dépenses de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Taux évolution 2022/2023
<b>DEPENSES</b>				
Chap. 011 - Charges à caractère général	831 948 €	922 553 €	1 123 639 €	+21,8 %
Chap. 012 - Charges de personnel	2 142 584 €	2 319 787 €	2 451 186 €	+5,6 %
Chap. 014 - Atténuation de produits	0 €	22 817 €	24 114 €	
Chap. 65 - Charges gestion courante	782 732 €	774 452 €	739 543 €	-4,5%
Chap. 66 - Charges financières (intérêts dette)	107 674 €	105 347 €	135 360 €	+28,5%
Chap. 67- Charges exceptionnelles	3 340 €	1 383 €	2 713 €	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Hors Opérations d'ordre)</b>	<b>3 868 278 €</b>	<b>4 146 339 €</b>	<b>4 476 555 €</b>	<b>+7,9%</b>

On note une augmentation des dépenses de fonctionnement entre 2022 et 2023 qui s'explique par :

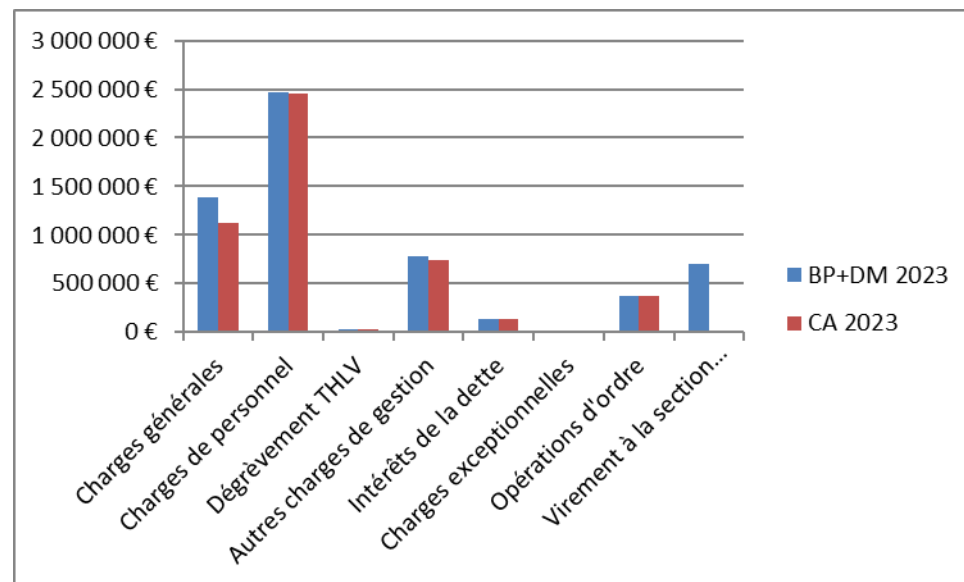
- Une hausse des charges générales essentiellement liée au prix de l'énergie (électricité essentiellement) d'une part, et à une hausse importante de l'achat de fournitures pour la réalisation des travaux en régie
- Les charges de personnel sont en hausse. Cette évolution s'explique en partie par le remplacement de personnel en arrêt maladie sur le début de l'année 2023 au service enfance jeunesse. Ces charges ont également été impactées par la hausse du point d'indice, les revalorisations de carrière et le versement de la prime « inflation » en avril 2023.
- On note également une hausse des charges financières liées à l'emprunt contracté en 2018 qui était indexé sur le livret A.

## Comparaison des dépenses BP+DM et CA 2023

	BP+DM 2023	CA 2023
Charges générales	1 383 856 €	1 123 639 €
Charges de personnel	2 466 181 €	2 451 186 €
Dégrèvement THLV	24 514 €	24 114 €
Autres charges de gestion	783 672 €	739 543 €
Intérêts de la dette	140 000 €	135 360 €
Charges exceptionnelles	3 000 €	2 713 €
Opérations d'ordre	370 000 €	374 620 €
Virement à la section d'investissement	703 537 €	

**Total Dépenses BP+DM : 5 171 223 € (Hors virement à la section d'investissement)**

**Total Dépenses CA : 4 851 175 €**



## B - Evolution des recettes de fonctionnement

RECETTES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Taux évolution 2022/2023
Chap. 013 - Atténuation de charges	69 446 €	183 209 €	92 432 €	
Chap. 70 - Produits des services et de gestion	461 213 €	466 152 €	521 483 €	+11,8%
Chap. 73 - Impôts locaux et taxes (TH, TF, TFNB, contribution CCFE, Fonds Péréquation...)	3 116 290 €	3 200 233 €	3 406 091 €	+6,4%
Chap. 74 - Dotations (DGF, DSR, DNP, Remboursement emplois d'avenir, Rythmes scolaires...)	1 446 382 €	1 492 112 €	1 551 531 €	+ 3,9%
Chap. 75 - Autres Produits de gestion courante	126 468 €	125 473 €	137 411 €	+9,5%
Chap. 77 - Prod. except. <i>Dont produits de cessions</i>	76 264 € 72 200 €	90 372 € 82 800 €	5798 € 5798 €	
Chap. 042 : Travaux en régie	219 865 €	162 132 €	341 169 €	+110%
<b>TOTAL RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (Hors opérations d'ordre, produits de cessions et chap. 13 et 14)</b>	<b>5 374 282 €</b>	<b>5 453 674 €</b>	<b>5 957 685 €</b>	<b>+9,2%</b>

On note une légère hausse des recettes de fonctionnement qui s'explique par :

- Une augmentation des produits liée à la fiscalité locale (évolution des bases locatives, hausse des droits de mutation, augmentation de la taxe sur la consommation finale d'électricité).
- Le chapitre des dotations augmente également mais dans une moindre mesure que les produits de la fiscalité. La commune a effectivement bénéficié d'une hausse de la dotation de solidarité rurale et a bénéficié de la dotation pour les titres sécurisés.
- On note une forte augmentation des travaux en régie par rapport à l'année 2022. L'année 2023 a été marquée par des aménagements importants tels que la rue de Saint Galmier.

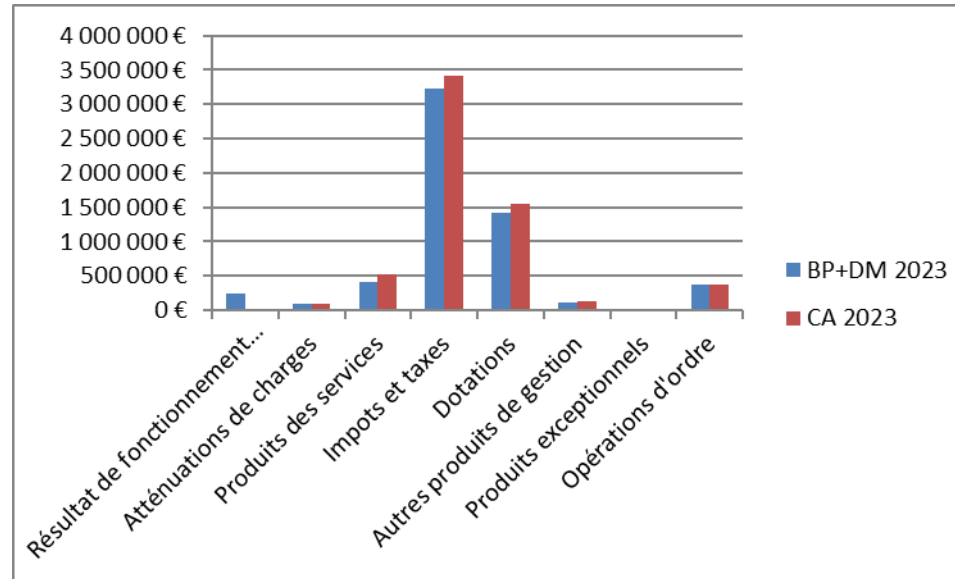


## Comparaison des recettes BP+DM et CA 2023

	BP+DM 2023	CA 2023
Résultat de fonctionnement reporté	250 000 €	
Atténuations de charges	90 000 €	92 432 €
Produits des services	406 750 €	521 483 €
Impôts et taxes	3 223 287 €	3 406 091 €
Dotations	1 424 524 €	1 551 531 €
Autres produits de gestion	107 187 €	137 411 €
Produits spécifiques	0 €	5 798 €
Opérations d'ordre	373 012 €	373 012 €

Total recettes BP+DM : 5 874 760 €

Total recettes CA 2021 : 6 087 758 €



### C - Prévisionnel d'affectation du résultat (y compris opérations d'ordres)

C'est une prévision de l'affectation du résultat qui sera seulement votée lors de l'approbation du compte financier unique 2023

#### RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE

<b><u>A) SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>	<b><u>BUDGET 2023</u></b>	<b><u>REALISE 2023</u></b>
	<b><u>PREVU AU BUDGET+ DM</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>
TOTAL DES RECETTES	5 874 760,13 €	6 087 758,74 €
TOTAL DES DEPENSES	5 874 760,13 €	4 851 174,55 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		<b>1 236 584,19 €</b>
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR REPORTE		250 000,00 €
<b>EXCEDENT CUMULE DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>		<b>1 486 584,19 €</b>
<b><u>B) SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>	<b><u>PREVU BUDGET 2023 + DM</u></b>	<b><u>REALISE EN 2023</u></b>
TOTAL RECETTES	5 601 165,30 €	3 129 040,57 €
TOTAL DEPENSES	5 601 165,30 €	4 050 252,44 €
<b>DEFICIT DE L'ANNEE</b>		<b>- 921 211,87 €</b>
EXCEDENT REPORTE ANNEE ANTERIEURE		1 581 183,03 €
<b>TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR BP à l'Art 002 des Recettes d'investissement</b>		<b>659 971,16 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXCERCICE</b>		<b>2 146 555,35 €</b>
<b><u>C) CREDITS D'INVESTISSEMENT REPORTEES</u></b>		
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES		- €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES		364 309,97 €
<b>DEFICIT DES CREDITS DE REPORT</b>		<b>- 364 309,97 €</b>
<p><b>Il sera proposé d'affecter 250 000€ sur l'art R002 en section de fonctionnement et 1 236 584,19 € en section d'investissement sur l'art 1068</b></p>		

## D- Evolution de la Capacité d'Autofinancement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Taux évolution 2022/2023
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b> ( <i>hors chapitres 13 et 14</i> )	1 798 832 €	3 940 313 €	4 360 008 €	+10,6%
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b> ( <i>avec travaux en Régie, hors chapitres 13 et 14</i> )	5 374 282 €	5 430 857 €	5 933 571 €	+9,2%
<b>CAF BRUTE</b>	1 575 450 €	1 490 544 €	1 573 563 €	+5,5%
AMORTISSEMENT DU CAPITAL (hors remboursement prêt court terme de 500 000 en 2020)	719 996 €	692 415 €	709 499 €	
<b>CAF NETTE SANS CESSIONS,</b>	855 454 €	798 129 €	864 064 €	<b>+8,2%</b>

Commentaires :

La capacité d'autofinancement nette 2023 augmente d'environ 8% par rapport à la CAF nette 2022. Bien que les dépenses de fonctionnement aient subi une hausse importante, les recettes de fonctionnement ont suivi cette même évolution, ce qui explique un maintien de la CAF entre 2022 et 2023.

Principaux ratios	CHAZELLES SUR LYON 2022	CHAZELLES SUR LYON 2023
Epargne brute en €/habts	269,92€	284,55€
Epargne nette en €/habts	144,53€	156,25€

## E- Evolution de la dette

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Capital remboursé	719 996	692 415	709 499	<b>692 654</b>
Annuité de la dette	829 920	789 971	839 360	<b>843 605</b>
Encours de dette	6 074 079	6 259 083	6 866 668	<b>6 857 169</b>

<b>Indicateurs</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Capacité de désendettement (encours total/épargne brute)	3,85	4,2	4,3

Ratio de désendettement : Ce ratio mesure le nombre d'années qu'il est nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette (le cumul du capital restant dû des prêts contractés et non encore échus).

Il faut 4,3 années à la commune de Chazelles sur Lyon en 2023 pour rembourser la totalité de sa dette.

### 3- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Les orientations budgétaires se déclinent selon les grandes lignes ci-après :

- **Des charges générales de fonctionnement affectées par un coût de l'énergie encore élevé, une hausse du coût des assurances, et des charges de personnel impactées par la hausse du point d'indice.**
- **La poursuite des investissements structurants dans un objectif d'économie d'énergie (remplacement de l'éclairage public en LED) grâce à une capacité d'autofinancement encore satisfaisante malgré le contexte économique inflationniste.**
- **Un nouveau pacte fiscal et financier avec la Communauté de Communes de Forez Est qui permet un gain en fonctionnement de 158 000€**
- **Un objectif de réalisation d'investissements en régie pour un montant de 250 000€ qui contribue à la capacité d'autofinancement.**
- **Un maintien des taux de la taxe foncière bâtie et non bâtie.**

#### A -DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2024	% BP Réel	%Evolution BP 2023 à BP 2024
Chap. 011 - Charges à caractère général	1 348 663 €	28 %	+1,5%
Chap. 012 - Charges de personnel	2 573 526 €	54 %	+4,8%
Chap. 014 - Atténuation de produits	24 500 €		
Chap. 65 - Charges gestion courante	651 418 €	14 %	-16,8%
Chap. 66 - Charges financières (intérêts dette)	151 951 €	3 %	-+8,5%
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	3 000 €		
Chap. 739 : Reversement et restitutions sur impôts et taxes	12 190 €		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 765 248 €</b>		<b>+0,7%</b>

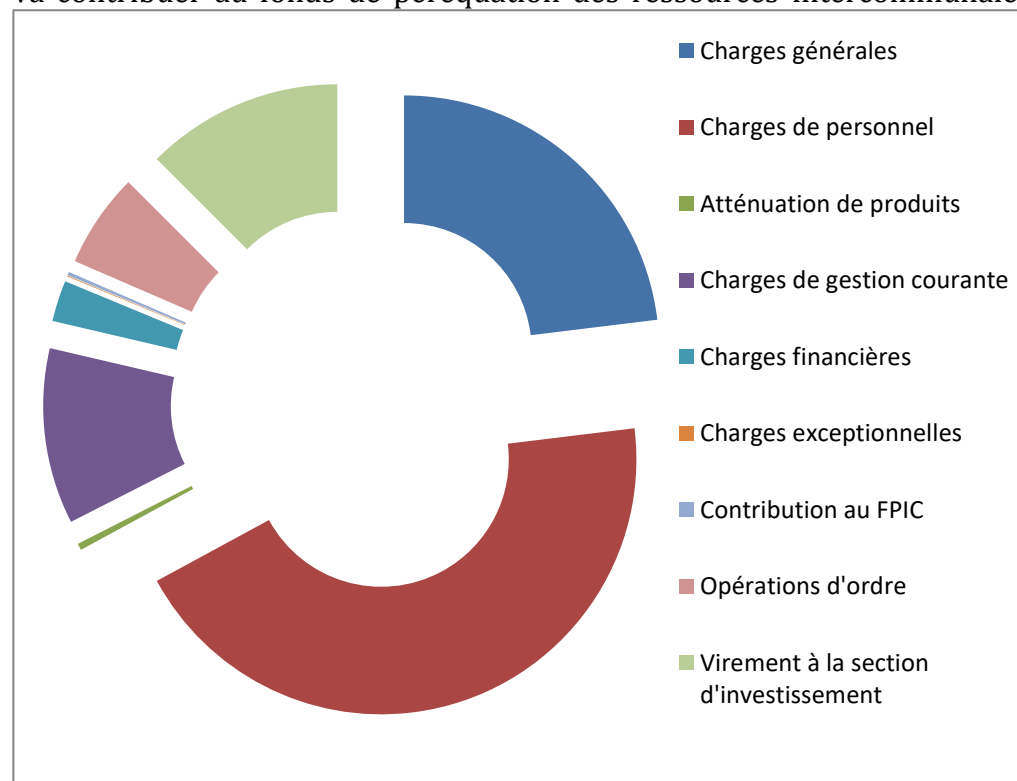
- **Les charges à caractère général** de fonctionnement regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achat de consommables, entretiens des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel, ainsi que les locations et assurances.

Globalement, les charges générales sont sensiblement identiques même si on espère une diminution du coût de l'énergie. En revanche, le coût des assurances (dommage aux biens, responsabilité civile, flotte de véhicules) double entre 2023 et 2024.

- **Une masse salariale en augmentation par rapport à 2023**, liée aux évolutions de carrières, à l'augmentation du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et à la hausse du coût de l'assurance du personnel. Globalement, la masse salariale, nette des remboursements de mise à disposition de personnel et avant remboursement des arrêts maladie, représente 48,7% des dépenses réelles de fonctionnement.
- **Les subventions** aux associations 2024 sont globalement maintenues. Le chapitre des charges de gestion courante connaît une baisse de 14% liée au transfert à la CCFE de la contribution au SDIS (-160 000€).
- Dans le cadre du pacte fiscal et financier, la commune va contribuer au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 12 190 €.

*Répartition des dépenses prévisionnelles de fonctionnement*

Charges générales	1 348 663 €
Charges de personnel	2 573 526 €
Atténuation de produit	24 500 €
Charges de gestion courante	651 418 €
Charges financières	151 951 €
Charges exceptionnelles	3 000 €
Reversement FPIC	12 190 €
Opérations d'ordre	350 000 €
Virement à la section d'investissement	731 284 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 846 532 €</b>



## B - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	2024	%Evolution BP+DM 2023 à BP 2024
Chap. 013 - Atténuation de charges	30 000 €	
Chap. 70 - Produits des services et de gestion	420 750 €	+3,4%
Chap. 73 - Impôts et taxes	3 313 809 €	+2,8%
Chap. 74 - Dotations	1 455 766 €	+2,1%
Chap. 75 - Autres Produits de gestion courante	115 882 €	+8%
Chap. 042 : Travaux en régie	250 000 €	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Hors opérations d'ordre et Chap.013 et 014)</b>	<b>5 531 707 €</b>	<b>+2,8%</b>

**Attention, n'est pas intégré l'affectation du résultat pour le tableau ci-dessus**

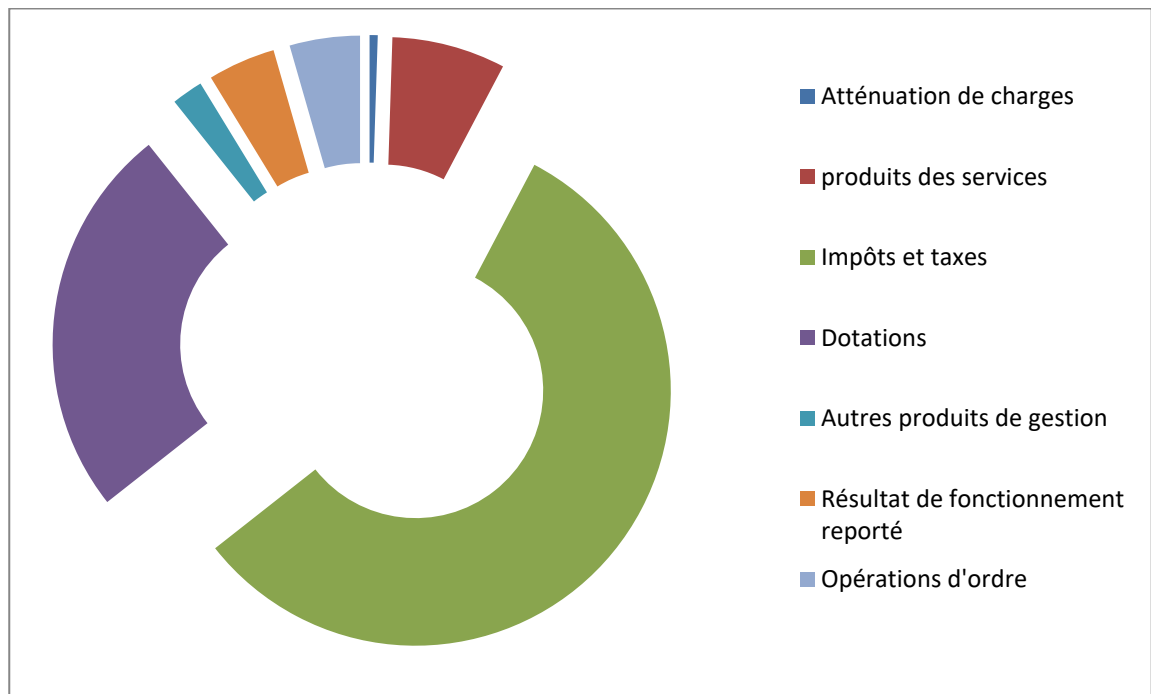
- Le gouvernement prévoit au niveau national une hausse de la Dotation de Solidarité Rurale. **Cependant, n'ayant pas les informations concernant la commune de Chazelles-sur-Lyon, il est proposé de maintenir le montant des dotations perçues en 2023. Une dotation de l'Etat est accordée pour la délivrance des titres d'identité (9000€).**
- **L'attribution de compensation** versée par la CCFE est augmentée de 170 000€ (à déduire la contribution au SDIS qui a fait l'objet d'un transfert de compétence à Forez Est).
- Conformément aux dispositions de la loi de finances 2023, **les bases fiscales devraient évoluer de +3,9% d'où une augmentation des produits de la fiscalité.**
- **La commune ne prévoit pas d'augmenter les taux d'imposition sur les propriétés bâties et non bâties.**

### BASES PREVISIONNELLES ET TAUX D'IMPOSITION 2024

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence	Produits 2023	Bases prévisionnelles 2024	Taux d'imposition communaux 2024	Produits 2024
Taxe d'habitation (dont THLV)	446 316	10,75	47 979	376 708	<b>10,75</b>	38 976
Taxe foncière (bâti)	5 856 928	34,88	2 042 896	6 077 111	<b>34,88</b>	2 119 696
Taxe foncière (non bâti)	121 127	31,94	38 688	126 238	<b>31,94</b>	40 320
<b>TOTAL (avant coefficient correcteur)</b>			2 129 563			<del>2 198 993</del>
<b>Produit après coefficient correcteur</b>			<b>1 964 445</b>	<b>Produit prévisionnel après coefficient correcteur</b>		<b>2 010 000</b>

### Répartition des recettes prévisionnelles de fonctionnement

Atténuation de charges	30 000,00 €
Produits des services	420 750 €
Impôts et taxes	3 313 809 €
Dotations	1 455 766 €
Autres produits de gestion	115 882 €
Résultat de fonctionnement reporté	250 000,00 €
Opérations d'ordre	260 325 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 846 532 €</b>





## C- AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL 2024

	DOB 2024
<b>DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT</b> (hors opération d'ordre, chap.13 et 14)	<b>4 710 748 €</b>
<b>RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT</b> (avec travaux en régie, hors chap.13 et 14)	<b>5 531 707 €</b>
<b>CAF BRUTE</b>	<b>820 959 €</b>
AMORTISSEMENT DU CAPITAL (hors remboursement prêt court terme)	692 654 €
<b>CAF NETTE PREVISIONNELLE</b>	<b>128 305 €</b>

## D - ORIENTATIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENTS

### Les dépenses d'investissement ;

Les projets d'investissement pour 2024 (hors reports d'investissements 2023) s'élèvent à **3 483 834,76 TTC** :

- **Travaux bâtiments : 1 408 019,84 €**
- **Travaux mairie : 1 074 314,39€**
- **Mairie provisoire : 15 000€**
- **Réhabilitation ancien hôpital : 62 944 €** (Assistance à maîtrise d'ouvrage, programmiste, convention opérationnelle avec EPORA)
- **Travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments : 30 100€**
- **Centre Technique Municipal** (Extension CTM auvent, désamiantage et toiture bat1, serrure porte garage...) : 94 315,03€
- **Pôle sportif chazellois (dont jeux extérieurs) : 20 600€.**

- **ADAP** : 10 000€
- **Signalétique + fibre prises tous bâtiments** : 39 000 €
- **Eglise** : réfection toiture, vitrail, chauffage cure : 17 520 €
- **Bras de Fer** (Film anti chaleur au centre de loisirs, éclairage LED, création vide sseau local ménage, aménagement plonge ; interphone centre de loisirs) : 10 200 €
- **Ressourcerie (changement portail)** : 10 140 €
- **Gendarmerie** (Grille VMC, 2 chaudières, détecteur fumée, clôture rigide entre Lacassagne et espace famille) : 11 984€
- **Ecole** (local ménage, buanderie, rayonnage, pergola, bancs cour maternelle, mobilier....) : 7 702,42 €
- **Autres bâtiments** (Gymnase Denizot, Frison Roche, local OMS ...) : 4 200€
  
- **Aménagement urbain : 953 698 €**
- **Démolition Dojo MJC et aménagement parking** : 55 000€
- **Aménagement parking vers pôle sportif chazellois** : 40 000€
- **Etude trafic** : 54 000 €
- **Acquisition foncier + aménagement parking rue de Montbrison** : 196 000€
- **Aménagement terrain nouvel hôpital** : 50 000€
- **Foncier (parcelle AC 55) + plans topo** : 90 000€
- **Aménagement trottoir square Jouffraix + école** : 31 200€
  
- **Eclairage public LED+ petits travaux divers** : 348 606 €
  
- **Participation financière au SIEL** (fin de l'expérimentation du raccordement des caméras de vidéoprotection à la fibre) : 53 340 €
- **Vidéoprotection** : 15 552 €
- **Opération façades** : 10 000€
- **Aides aux commerces** : 10 000€
  
- **Voirie urbaine et rurale : 918 175,40 € :**
- **Aménagement rue Caderat** : 640 000€

- Aménagement route de Chevrières : 178 175,40€
- Provision aménagements de sécurité : 100 000 €
  
- Matériels : 183 941,52 €
- Acquisition matériels services techniques et espaces verts : 130 960,84 €
- Communication numérique, informatique, PM : 40 611,68€
- Matériels sportifs + défibrillateur : 9357 €
- Matériels service entretien : 3012€
  
- Budget participatif : 20 000€

**Programme pluriannuel d'investissement :**

La réhabilitation de la mairie fait l'objet d'une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) :

- La réhabilitation de la mairie : Modification de l'AP/CP

<b>Libellé</b>	<b>Montant Autorisation de programme TTC</b>	<b>Crédit paiement 2022</b>	<b>Crédit paiement 2023</b>	<b>Crédit paiement 2024</b>	<b>Crédit paiement 2025</b>	<b>Crédit paiement 2026</b>
<b>Dépenses</b>	<b>2 955 000 €</b>	<b>65 142 €</b>	<b>19 929 €</b>	<b>1 075 000 €</b>	<b>1 794 929 €</b>	
<b>Recettes</b>	<b>1 420 000 €</b>			<b>220 000 €</b>	<b>916 000 €</b>	<b>255 600 €</b>

**Le report des dépenses d'investissement** de 2023 à 2024 est de 364 309,97 €.

**Le remboursement du capital de la dette** s'élève à 692 653,86 € en 2024

**Une priorité est donnée aux investissements pouvant être réalisés en régie à hauteur de 250 000€**

**Les recettes d'investissement :**

- **Le FCTVA** perçu en fonction des dépenses d'investissement éligibles réalisées jusqu'au 31 décembre 2023 est estimé à ce jour à hauteur de 281 492,42 €.
- **La taxe d'aménagement** : le taux communal applicable est de 4% et le montant de la recette est estimé à 5 000€
- **L'excédent de fonctionnement** capitalisé est estimé à 1 236 584,19€
- **L'excédent d'investissement reporté** s'élève à 659 971,16€
- **Le solde des subventions la Région pour le pôle sportif chazellois** d'un montant de 25000 €
- **Le solde des subventions de l'Etat pour l'aménagement de la rue de Saint Galmier** pour un montant de 94 641,07 €
- **L'avance de la subvention d'Etat (fonds vert) pour la réhabilitation de la mairie** pour un montant de 220 000 €
- **La subvention du SYTRAL pour l'aménagement de l'arrêt de bus avenue du 11 novembre** pour montant de 30 000€
- **Le remboursement de l'avance de trésorerie pour la ZAC des Pupières** est estimé à 350 000€
- **La cession de la maison Auberger** pour un montant de 100 000 €
  
- **Le montant d'emprunt** nécessaire à financer les investissements en 2024 devrait s'élever autour de **750 000** Euros.